

Organisation de sorties

Une sortie extérieure est placée sous l'autorité d'un organisateur responsable de la sortie et sous la responsabilité d'un encadrant technique pour tout ce qui concerne l'activité. L'encadrant technique et l'organisateur de la sortie peuvent être une seule personne.

Rôle de l'organisateur

Préparation

- Choisir un lieu
- Choisir une date et une durée
- Nommer un responsable technique et s'assurer de sa disponibilité, le responsable technique doit être titulaire d'un diplôme BE Escalade ou DEJEPS mention escalade ou d'un brevet Initiateur Escalade délivré par la FFME. Le responsable doit être à jour de sa formation continue et des recyclages
- Déterminer en concertation avec le cadre technique le nombre maximum de participants
- Déterminer en concertation avec le cadre technique le niveau minimum des participants : débutants ou confirmés en extérieur et le nombre maximum de débutants admis lors de la sortie
- Prévoir l'hébergement lors de la sortie si sortie sur plus d'une journée : pré-réservation à l'avance pour pouvoir indiquer un budget lors de l'annonce de la sortie
- En cas d'encadrement par un professionnel rémunéré (BE ou DEJEPS), prévoir le financement de cet encadrant (salaire, transport, hébergement ...)
- Vérifie si un topo du site est disponible dans la topothèque du club, en cas contraire, dois en obtenir ou acheter un pour le club
- Vérifie la trousse de secours du club
- Préparer un dossier regroupant toutes ces informations et le présenter pour approbation au responsable sorties du club qui rendra un avis sous un délai de 30 jours.
- Le responsable sorties du club se réserve le droit de rejeter un dossier si il ne répond pas aux critères précédemment énoncés, mais aussi pour toutes autres raisons comme le calendrier des sorties, la fréquences des sorties, le type de sorties, les lieux ou le niveau requis
- En cas d'acceptation, rédige le mail annonçant la sortie et le transmet au responsable sorties du club pour diffusion à tous les membres concernés



ESCALADE CLUB DE VERSAILLES

ESCALADE CLUB DE VERSAILLES

17 rue Jacques Boyceau 78000 VERSAILLES

- Demande la création de l'évènement dans l'espace perso du club par le responsable sorties du club
- Gérer les inscriptions avec l'outil « évènements » disponible dans l'espace perso du club
- Mettre en place le co-voiturage
- Effectuer en concertation avec le cadre technique une sélection des participants si le nombre d'inscrits dépassent le nombre maximum de participants

Pendant la sortie

L'organisateur de la sortie est le responsable de cette sortie représente le club à cette occasion, il devra veiller à ce que le club ne puisse être mis en cause d'aucunes sortes :

- Respect des consignes si il y en a sur les falaises ou les chemins d'accès
- Respect du lieu : pas de poubelles abandonnées de façon « sauvage »
- Respect des autres usagers présents
- Intervient pour faire respecter toutes les consignes données par le cadre technique
- S'assure du port du casque pour tous les participants
- Conserve la trousse de secours mise à disposition par le club
- S'assure de la bonne utilisation des lieux d'hébergements : propreté, rangement ...
- Fait des photos pour l'instagram et/ou le site du club

Après la sortie

- Restitue le matériel emprunté
- Effectue un compte-rendu pour le responsables sorties sur le déroulement de la sortie et les remarques générales, nécessaires pour l'AG suivante
- Rédige un compte-rendu de la sortie et donne ce compte-rendu ainsi que les photos au responsable communication ou président de club pour mise en ligne sur le site web et/ou réseaux sociaux du club



ESCALADE CLUB DE VERSAILLES

ESCALADE CLUB DE VERSAILLES

17 rue Jacques Boyceau 78000 VERSAILLES

Rôle du cadre technique

Avant la sortie

- Détermine avec l'organisateur le nombre maximum de participants
- Détermine avec l'organisateur le niveau requis des participants et la proportion de débutants si besoin
- S'assure de la disponibilité et de l'adéquation du matériel du club pouvant être utilisé lors d'une sortie
- Indique aux participants le matériel perso à fournir (casques, dégaines, baudriers ...)
- Organise une ou plusieurs sessions au mur de Montbauron permettant d'apprendre/réviser les manips de bases : manœuvre de haut de voies En fonction du niveau des participants et du choix du cadre et de l'organisateur, ces révisions peuvent se faire sur site lors de la sortie

Pendant la sortie

- Vérifie le matériel perso des participants et les sensibilise à leur bonne utilisation et au respect des consignes constructeurs : date d'utilisation, durée de vie ...
- Rappel des consignes de sécurité à respecter
- Révision des manips de base
- Forme des binômes si besoin
- Veille au respect du port du casque
- Intervient en cas de situation potentiellement dangereuse : mauvais assurage, dégaines mal ou non mises, apporte conseils et assistance si une réchappe doit être mise en place
- Retire tout matériel ne lui semblant plus en état de remplir sa fonction : corde ou dégaines après une chute de facteur 2 par exemple

Après la sortie

- Restitue le matériel du club
- Effectue un compte-rendu sur l'utilisation du matériel, sur ce qu'il a pu subir et sur l'état dans lequel le matériel est rendu auprès du responsable EPI du club